

### OBJECTIFS

## POURQUOI ENGAGER DES ÉQUIPES ACADÉMIQUES DANS LES TRAAM ?

Les travaux académiques mutualisés (TraAM) ont vocation à :

1

**Encourager et soutenir l'animation de groupes ressources en académie autour d'usages pédagogiques du numérique**

2

**Favoriser les échanges (mutualisation de ressources, co-création de contenus pédagogiques, etc.) au sein des équipes académiques entre les académies et enrichir ainsi la réflexion des enseignants autour de la plus-value des usages pédagogiques du numérique**

3

**Permettre la production de scénarios pédagogiques indexés dans Édubase et de modules de formation, participant à l'essaimage des pratiques**

4

**Valoriser le travail des équipes en académie**

Ils constituent ainsi pour l'inspection une opportunité à saisir pour développer le numérique éducatif.

#### Page de référence sur éducol :

- **présentation des TraAM**
- **cahier des charges**
- **liste des thèmes et comptes rendus des TraAM 2019-2020**



### ORGANISATION

## PROPOSER UN/DES PROJETS POUR L'UNE DES THÉMATIQUES 2021-2022

1

**Consulter la liste des thèmes de travail proposés que vous a adressé le DAN-DRNE de votre académie. Elle est également consultable sur [éduscol](#).**

2

**Identifier les équipes susceptibles de participer avec un projet qui répond au(x) thème(s)**

3

**Remplir le document tableur et le renvoyer au DAN-DRNE afin qu'il puisse effectuer la remontée des projets **avant le 19 mai 2021** en indiquant **obligatoirement** :**



**Le nom et les coordonnées de l'inspecteur référent (adresse mail et téléphone)**



**Le nom et les coordonnées du professeur référent (établissement, adresse mail et téléphone)**

**L'intitulé du projet**

**ABC**



**Mettre en évidence les axes traités relatifs au thème (ex : différenciation, etc.)**



**Décrire succinctement les projets (1000 caractères maximum pour l'ensemble des projets)**

### ORGANISATION

## ZOOM SUR LE CALENDRIER

### MI-MARS

Appel à candidatures auprès des académies autour d'une liste de thèmes de réflexion définis en accord avec l'inspection générale

### MI-MAI

Les DAN-DRNE remontent dans un fichier dédié les projets sélectionnés en académie par les inspecteurs

### MI-JUIN

Les enseignants « experts numériques » de la DNE identifieront 6 académies qui travailleront sur le thème sur une ou deux années

### SEPTEMBRE

Lancement des travaux avec les académies



**Vous serez informés du résultat de l'appel à candidature fin juin 2021. Si vos projets sont retenus, le professeur référent sera convié à une réunion animée par l'expert national (ou le binôme d'expert/es) et l'IGESR en début d'année scolaire pour lancer les travaux.**

## ZOOM SUR LES GROUPES DE TRAVAIL

**L'inspecteur référent pilote le groupe au niveau de l'académie.**

### GRUPE DE TRAVAIL NATIONAL

Le groupe de travail national est composé :



**1 inspecteur général ;**



**1 enseignant référent de chaque académie retenue.**

*Le professeur référent est à la croisée du groupe de travail académique auquel il appartient et du groupe de travail national*



**1 expert ou un binôme d'experts du bureau de l'accompagnement des usages et de l'expérience utilisateur (TN3), chef(s) du projet TraAM ;**



**Équipes des académies retenues**  
*Enseignants du premier et du second degrés.*

### GRUPE DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

**Le groupe de travail académique, piloté par un inspecteur (un IA-IPR et/ou un IEN-ET ou IEN-EG et/ou un IEN du premier degré) est constitué :**



**Au moins 3 enseignants qui vont mettre en œuvre des séquences en classe**



**Professeur référent, membre du groupe académique**

*Il est chargé de communiquer sur l'avancement des travaux menés dans son académie à l'ensemble du groupe national via les outils de partage et de communication. Il est l'interlocuteur de l'inspecteur territorial responsable du groupe académique et du/de la DAN (délégué académique au numérique)*



**1 représentant de la cellule académique recherche développement, innovation expérimentation (CARDIE)**

## CONTACTS



**ACADÉMIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Au niveau académique ou de la région académique : le délégué académique au numérique (DAN) ou le délégué régional au numérique pour l'éducation (DRNE)**



MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

| Direction du numérique  
pour l'éducation

**À la direction du numérique pour l'éducation (bureau des usages et de l'accompagnement utilisateur - TN3) : [stephane.vassort@education.gouv.fr](mailto:stephane.vassort@education.gouv.fr)**

**Pour télécharger le cahier des charges dans son intégralité consulter la page sur [éduscol](#)**